



CONSEIL MUNICIPAL DE MORLAÀS

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 2 MARS 2021

Approbation du PV de la séance du 2 février 2021

Sans modification, le procès-verbal de la séance du 2 février 2021 est adopté à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions du maire

Domaine	Date	Réf. de la décision	Objet de la décision
Demande de subvention	28/01/2021	2021-DM-2	Programme travaux assainissement tranche 2 : sollicitation d'une subvention au titre du fond de Soutien à l'Investissement Local Exceptionnel (catégorie Résilience Sanitaire) pour l'année 2021 pour une dépense subventionnable évaluée à 1.676.561,95 € HT pour la 2 ^{ème} tranche du programme de travaux d'assainissement issu du schéma directeur d'assainissement et des eaux pluviales.
Acte de concession dans le cimetière communal	05/02/2021	2021-DM-3	N° d'ordre : MC n° 2021/14 - concession - columbarium J - Case 60 - Durée 50 ans - pour un montant de 1 750 €.
Demande de subvention à la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques	12/02/2021	2021-DM-4	Fond Interministériel de Prévention de la délinquance et de la Radicalisation 2021 Sécurisation de l'école André Sourdaà

INFORMATION

Point sur le travail des commissions

Commission Travaux et Cadre de vie

M. Davantès indique que la commission se réunit 2 fois par mois. Elle travaille sur les déplacements doux et va initier rapidement un plan de circulation.

Commission Jeunesse et Vie associative

Le Maire indique que le conseil des jeunes a été installé le mercredi 23 février dernier. La réunion suivante prévue le 10 mars sera reportée à la fin du mois car l'animateur jeunesse est actuellement en arrêt maladie. Il ajoute que le conseil est composé de 15 membres âgés de 11 à 20 ans.

I. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉLIBÉRATION
N°2021-0302-ADM1

Convention Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

M. le Maire indique que les services municipaux et communautaires travaillent ensemble depuis de longs mois maintenant à la rédaction d'une convention ORT (Opération de revitalisation du Territoire). L'ORT, créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Élan) du 23 novembre 2018, est un outil qui vise prioritairement à lutter contre la dévitalisation des centres-villes. L'ORT vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement du tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire. L'ORT se matérialise par une convention signée entre l'intercommunalité, sa ville principale, d'autres communes-membres volontaires, l'État et ses établissements publics. Toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues par le contrat peut également la co-signer.

La convention a été finalisée en décembre et présentée au comité de projet. Elle est maintenant en processus de validation pour une signature espérée début 2^{ème} trimestre 2021.

Le dossier ORT complet avec l'ensemble des annexes à la convention est disponible en consultation auprès des services municipaux.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve le projet de convention proposé et autorise le Maire à signer la convention ORT.

DÉLIBÉRATION
N°2021-0302-ADM2

Convention Petites Villes de Demain (PVD)

M. le Maire indique que la candidature de la Communauté de Communes du Nord-Est Béarn pour le compte des communes de Lembeye, Morlaàs et Pontacq a été retenue par le Ministère de la cohésion des territoires et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Le dispositif « Petites Villes de Demain » vise à améliorer les conditions de vie des habitants des communes à vocation de centralité et des territoires alentours, grâce à un programme de soutien (financier et en ingénierie) qui s'étalera sur six ans. Au travers de « Petites villes de demain », l'État et les partenaires du dispositif viennent soutenir et faciliter les transitions déjà engagées sur certains territoires.

Morlaàs voit, dans cette labellisation, le renforcement de son projet « Morlaàs 2030, cœur d'un territoire en mouvement » démarré depuis plusieurs mois. Les soutiens logistiques et financiers induits seront des vecteurs déterminants pour mener à bien ce projet global qui comporte de nombreuses opérations : des espaces publics repensés pour favoriser le dynamisme commercial et améliorer le cadre de vie, un habitat ancien dégradé à rénover, des services à la population renforcés, un patrimoine historique et naturel à valoriser...

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve le projet de convention proposé et autorise le Maire à signer la convention Petites Villes de Demain.

DÉLIBÉRATION
N°2021-0302-ADM3

Modification de la composition de la commission Vie associative, Éducation et Jeunesse

Mme Constant indique Mme Delphine GRANGET, nouvellement installée en tant que conseillère municipale, a émis le souhait d'intégrer la commission municipale : Vie associative, éducation, jeunesse.

Elle propose donc de porter à 12 membres dont le président cette commission et d'y intégrer Mme GRANGET.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide la nouvelle liste des membres de cette commission :

M. SEGOT, Président, Mme CONSTANT, 1^{ère} Vice-Présidente, M. SCLABAS, 2^{ème} Vice-Président, Mme VALLECILLO, M. EBEL, M. BAUME, M. CLERC, Mme PAUL, M. CASANAVE DIT BERDOT, Mme PALAZOT, Mme AURIOL et Mme GRANGET.

II. PATRIMOINE

**DÉLIBÉRATION
N°2021-0302-PAT1**

Projet d'installation photovoltaïque toiture salle polyvalente

M. Bégué informe le Conseil Municipal que la société EnR64 a produit une manifestation d'intérêt spontanée pour l'occupation de la toiture de la salle polyvalente afin d'y construire et d'y exploiter une centrale solaire. Ceci permettrait la production d'énergie renouvelable photovoltaïque.

Le rapporteur précise que la réalisation de ce projet nécessitera la mise à disposition du site afin d'y installer un ensemble d'équipements photovoltaïques de production d'électricité destiné à être raccordé au réseau public de distribution d'électricité en vue de la commercialisation par la société bénéficiaire de l'électricité ainsi produite.

Il précise que la surface projetée serait de 500 m² de panneaux photovoltaïques et que la réfection en cours de la couverture a déjà anticipé la possibilité d'accueillir de type de structure.

Il ajoute que ce type de convention d'occupation temporaire nécessite une mise en concurrence.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- 1- Décide de lancer l'opération de création d'une installation photovoltaïque sur la toiture de la salle polyvalente,***
- 2- Charge le Maire de lancer une consultation en vue d'attribuer une convention d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'installation et de l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur toiture de bâtiment.***

**DÉLIBÉRATION
N°2021-0302-PAT2**

Projet d'installation photovoltaïque parking Plaine des Sports

M. Bégué informe le Conseil Municipal que la société Parkings Solaires des Pyrénées-Atlantiques (PSPA), en cours de création par EnR64, a produit une manifestation d'intérêt spontanée pour l'occupation du parking de la Plaine des Sports afin d'y construire et d'y exploiter une ombrière photovoltaïque. Celle-ci permettrait la production d'énergie renouvelable photovoltaïque et offrirait la possibilité d'installer des bornes de recharge pour véhicules électriques.

Il précise que la réalisation de ce projet nécessite la mise à disposition du site afin d'y installer un ensemble d'équipements photovoltaïques de production d'électricité destiné à être raccordé au réseau public de distribution d'électricité en vue de la commercialisation par la société bénéficiaire de l'électricité ainsi produite.

Il précise que le projet comprend 2 alignements d'ombrières de respectivement 65m par 12m et 70m par 12m, que ces ombrières couvrent 2 places de stationnement en largeur et qu'elles sont totalement étanches.

Il ajoute que ce type de convention d'occupation temporaire nécessite une mise en concurrence.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- 1- Décide de lancer l'opération de création d'une installation photovoltaïque sur le parking de la Plaine des Sports.**
- 2- Charge le Maire de lancer une consultation en vue d'attribuer une convention d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'installation et de l'exploitation d'une ombrière photovoltaïque sur parking.**

**DÉLIBÉRATION
N°2021-0302-PAT3**

Incorporation du Lotissement « Les Jardins de Berlanne »

M. Davantès expose à l'assemblée que le lotissement « Les Jardins de Berlanne » est achevé. L'Association Syndicale Libre a demandé par courrier en date du 1^{er} janvier 2019 l'incorporation de la voie du lotissement, dénommée Impasse des fauvettes, et son classement dans la voirie communale ainsi que l'intégration dans le domaine public communal des terrains aménagés en espaces verts. Il indique qu'aujourd'hui tous les éléments techniques nécessaires à la reprise par la commune ont été fournis et il propose donc d'accéder à la demande de l'ASL Les Jardins de Berlanne.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- 1- Décide de prendre en considération le projet d'incorporation et de classement dans la voirie communale de la voie du lotissement « Les Jardins de Berlanne » et d'intégrer dans le domaine public communal les terrains aménagés en espaces verts.**
- 2- Charge le Maire de procéder aux démarches nécessaires à cette opération, notamment de soumettre le projet à l'enquête publique.**

III. ASSAINISSEMENT

**DÉLIBÉRATION
N°2021-0302-ASS1**

**Tranche 2 - PROGRAMME TRAVAUX SCHÉMA DIRECTEUR
ASSAINISSEMENT
Plan de financement et contribution supplémentaire APGL**

M. Davantès rappelle à l'assemblée le programme de travaux issus du schéma directeur d'assainissement. Il indique que la 1^{ère} tranche de ces travaux est en cours de réalisation et qu'afin de pouvoir enchaîner sur les travaux de la 2^{ème} tranche, il conviendrait de lancer les études de celle-ci. A cette fin, il propose de confier au Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement de l'Agence Publique de Gestion Locale la réalisation d'une mission d'assistance technique et administrative.

Il indique à l'assemblée le programme travaux mis à jour :

Dépenses	Coût (€ HT) :
Secteur Basacle (travaux et maîtrise d'œuvre)	
Réhabilitation de regards	86 763,00 €
Mise en séparatif - Impasse Lascarbasses	88 801,00 €
Travaux - Rue Lascarbasses	247 044,00 €
Travaux - Place de la Hourquie et rue Fontaine	199 311,00 €
Antenne longeant la Gouttère	68 600,00 €
Avenue des écoles	104 400,00 €
Travaux rue de la Gouttère	54 100,00 €
Secteur Berlanne (travaux et maîtrise d'œuvre)	
Réhabilitation de regards	57 746,00 €
Mise en séparatif - Rue des Bergers	547 497,00 €
Réhabilitation du réseau eaux usées sans tranchées	190 210,00 €
Études	
Essais de réception COFRAC	32 500,00 €
Autres (dossier loi sur l'eau, études géotechniques, accompagnements pour les tests de réception domaine public, accompagnement pour les diagnostics branchements, ...)	41 700,00 €
TOTAL :	1 718 672,00 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- 1- Approuve le programme travaux mis à jour de la tranche 2 du programme assainissement.**
- 2- Décide de faire appel au Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement de l'Agence Publique de Gestion Locale pour qu'il apporte une assistance technique et administrative à la Commune pour la réalisation du programme d'assainissement 2021-2022 conformément aux termes du projet de convention de mise à disposition en annexe.**
- 3- Autorise le Maire à signer cette convention.**

IV. CULTURE

**DÉLIBÉRATION
N°2021-0302-CULT1**

Rectification avenant conventions gala de danse

Mme Vallecillo indique que la délibération 2021-0202-CULT1 prise le 2 février dernier comporte une erreur qu'il convient de corriger. En effet, les redevances versées par les professionnels chargés des prises de vue photo et vidéo d'un montant de 100 € leur ont été remboursées suite à l'annulation du gala de danse 2020.

Il faut remplacer le paragraphe « *Étant donné que les galas de 2020 ne se sont pas tenus et que les professionnels avaient déjà versé le montant de la redevance, il est proposé de modifier par avenant les conventions signées pour les galas de 2020 pour les reporter aux galas de 2021* » par « *Étant donné que les galas de 2020 ne se sont pas tenus et que les professionnels ont été remboursés du montant de la redevance, il est proposé de modifier par avenant les conventions signées pour les galas de 2020 pour les reporter aux galas de 2021* ».

L'article 4 - « Dispositions financières : Redevance » de la convention ne doit pas être modifié par avenant.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide les modifications de la délibération 2021-0202-CULT1 et de l'avenant aux conventions.

V. FINANCES

DÉLIBÉRATIONS	
N°2021-0302-FIN1	Approbation du compte de gestion 2020 du budget général
N°2021-0302-FIN3	Approbation du compte de gestion 2020 du budget assainissement
N°2021-0302-FIN5	Approbation du compte de gestion 2020 du budget transport

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ils doivent être votés préalablement aux comptes administratifs.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-12 et L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion

Après délibération et s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les comptes de gestion 2020 des budgets général, assainissement et transport dont les résultats s'établissent comme suit :

TRES. MORLAAS

Exercice 2020

20000 - MORLAAS -

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 532 512,32	4 953 686,45	7 486 198,77
Titres de recettes émis (b)	1 142 058,08	4 587 619,27	5 729 677,35
Réductions de titres (c)		15 654,12	15 654,12
Recettes nettes (d = b - c)	1 142 058,08	4 571 965,15	5 714 023,23
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 532 512,32	4 953 686,45	7 486 198,77
Mandats émis (f)	1 378 487,32	4 234 548,47	5 613 035,79
Annulations de mandats (g)	5 782,41	57 330,15	63 112,56
Dépenses nettes (h = f - g)	1 372 704,91	4 177 218,32	5 549 923,23
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		394 746,83	164 100,00
(h - d) Déficit	230 646,83		

20200 - ASST DE MORLAAS -

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 389 457,01	384 425,61	1 773 882,62
Titres de recettes émis (b)	291 208,38	419 239,37	710 447,75
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	291 208,38	419 239,37	710 447,75
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 389 457,01	384 425,61	1 773 882,62
Mandats émis (f)	406 811,12	259 001,52	665 812,64
Annulations de mandats (g)		3 844,96	3 844,96
Dépenses nettes (h = f - g)	406 811,12	255 156,56	661 967,68
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		164 082,81	48 480,07
(h - d) Déficit	115 602,74		

37700 - TRANSPORT SCOLAIRE MORLAAS

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	130 676,18	17 500,00	148 176,18
Titres de recettes émis (b)		7 342,94	7 342,94
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		7 342,94	7 342,94
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	130 676,18	17 500,00	148 176,18
Mandats émis (f)		7 342,94	7 342,94
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)		7 342,94	7 342,94
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			

Après avoir présenté en détail les différents comptes administratifs, Monsieur le Maire quitte la salle et laisse la présidence à Mme VALLECILLO pour le vote des comptes administratifs.

**DÉLIBÉRATION
N°2021-0302-FIN2**

Approbation du compte administratif 2020 du budget général

	Total dépenses	Total recettes	Résultat d'exercice	Reports et affectations	Résultat global
Fonctionnement	4 177 218,32 €	4 996 965,15 €	394 746,83 €	425 000 €	819 746,83 €
Investissement	1 372 704,91 €	1 621 671,23 €	-230 646,83 €	479 613,15 €	248 966,32 €

Soit un résultat total de 1 068 713,15 €.

	RESULTAT GLOBAL 2019	PART AFFECTEE A INVEST 2020	RESULTAT 2020	REPORT RESULTAT 2019	RESULTAT GLOBAL
INVESTISSEMENT	479 613.15	417 722.46	-230 646.83	479 613.15	248 966.32
FONCTIONNEMENT	842 722.46		394 746.83	425 000.00	819 746.83
TOTAL	1 322 335.61		164 100.00		1 068 713.15

Hors la présence de M. le Maire, après délibération et à l'unanimité, les élus approuvent le compte administratif 2020 pour le budget général.

DÉLIBÉRATION N°2021-0302-FIN4 Approbation du compte administratif 2020 du budget assainissement

	Total dépenses	Total recettes	Résultat d'exercice	Reports et affectations	Résultat global
Fonctionnement	255 156,56 €	441 239,37 €	164 082,81 €	22 000 €	186 082,81 €
Investissement	406 811,12 €	826 710,34 €	-115 602,74 €	535 501,96 €	419 899,22 €

Soit un résultat total de 605 982,03 €.

	RESULTAT GLOBAL 2019	PART AFFECTEE A INVEST 2020	RESULTAT 2020	REPORT RESULTAT 2019	RESULTAT GLOBAL
INVESTISSEMENT	535 501.96	103 518.72	-115 602.74	535 501.96	419 899.22
FONCTIONNEMENT	125 518.72		164 082.81	22 000.00	186 082.81
TOTAL	661 020.68		48 480.07		605 982.03

Hors la présence de M. le Maire, après délibération et à l'unanimité, les élus approuvent le compte administratif 2020 pour le budget assainissement.

DÉLIBÉRATION N°2021-0302-FIN6 Approbation du compte administratif 2020 du budget transport

	Total dépenses	Total recettes	Résultat d'exercice	Reports et affectations	Résultat global
Fonctionnement	7 342,94 €	7 342,94 €	0 €	0 €	0 €
Investissement	0 €	130 676,18 €	0 €	130 676,18 €	130 676,18 €

Soit un résultat total de 130 676,18 €.

	RESULTAT GLOBAL 2019	PART AFFECTEE A INVEST 2020	RESULTAT 2020	REPORT RESULTAT 2019	RESULTAT GLOBAL
INVESTISSEMENT	130 676.18	0.00	0.00	130 676.18	130 676.18
EXPLOITATION	0.00		0.00	0.00	0.00
TOTAL	130 676.18		0.00		130 676.18

Hors la présence de M. le Maire, après délibération et à l'unanimité, les élus approuvent le compte administratif 2020 pour le budget transport.